

Jésus-Christ n'a point condamné l'usage du vin puisqu'aux noces de Cana, lorsque toute cette liqueur y fut consommée, il prit l'eau, qu'on aurait cependant pu boire, et la changea en vin. L'excès seul est condamnable parce qu'il est dangereux et que celui qui s'y livre commet un crime, envers lui-même, envers ses proches, envers la dignité de l'homme.

On ne peut nier que dans les campagnes les sociétés de tempérance n'aient fait beaucoup de bien; mais nous croyons que dans les villes la société en réprochant, en blâmant le jeune homme qui s'adonne à l'ignoble défaut de l'ivrognerie ferait plus pour le rappeler à lui-même que les sociétés de tempérance qui défendent jusqu'à l'usage sage du vin. C'est ce qui a lieu en France, où l'on ne voit d'ivrognes absolument que dans la classe inférieure du peuple, tandis que de ce côté de l'atlantique la passion des liqueurs fortes s'est répandue dans les rangs distingués de la société où elle a moissonné, brisé plus de brillants avenir que ne l'aurait pu faire la guerre la plus désastreuse. Nous avons vu avec plaisir que monsieur Buckingham dans son préface a paru énoncer des idées approchant de celles que nous soumettons plus haut. Nous sommes donc persuadé qu'au moyen d'une douce tolérance et en s'écartant, comme il l'a dit, de tout fanatisme outré, il arrivera plus sûrement à son but qu'il parlera plus à la raison.

QUAND ON NE PEUT ÉTEINDRE LES LUMIÈRES ON RALLUME LES LAMPES.

Nous avons oublié d'envoyer à la postérité les noms illustres de Messieurs JONES, SHAW, MUNN et BAIRD comme ceux des membres de la corporation qui les premiers ont voulu donner un croc-en-jambe à la langue française, en ne l'admettant dans les procès de ce corps que tout juste ce qu'il fallait pour qu'on ne puisse pas dire qu'elle était abolie. Le premier de ces héros de l'éteignoir aurait voulu mettre les procédés de la corporation en langue anglaise et même, s'il l'avait comprise lui-même, en langue hébraïque, afin que nul n'y vit goutte et qu'il pût faire dans les affaires municipales quelque spéculation du genre de celle de l'emprunt du canal Chambly. Le second et le troisième voulaient ainsi témoigner leur reconnaissance à ces bons canadiens qui les ont aidés à faire fortune, et quant au quatrième, nous n'en dirons rien, attendu que c'est un illustre personnage dont nous n'avons jamais entendu parler.

À propos de corporation, nous voyons qu'il a été question d'éclairer la ville par le gaz. Allons, allons, ne désespérons de rien, voici venir les idées lumineuses. Cela nous éblouit d'autant plus qu'elles proviennent d'un corps obscur. C'est Mr. Jones qui le premier en a parlé.

### Fantaisies.

On dit ordinairement : Qui paie ses dettes s'enrichit. Le Haut-Canada pensoit s'enrichir davantage en nous faisant payer les siennes.

On a beau tourmenter les autorités elle ne veulent pas ouvrir les portes de la ville; ces coquines d'autorités ne se feraient pas tant prier s'il s'agissait des portes de nos coffres.

**N**OUS avons besoin à ce bureau d'un HOMME qui se chargerait de la circulation du *Fantastique* à Québec. D'après les arrangements que nous prendrions avec lui, connaissant le débit de notre feuille, nous pourrions lui assurer un bénéfice d'au moins dix à douze chelins par publication. Les personnes qui pourraient nous adresser quelque un d'habitudes régulières, et de conduite recommandable nous obligeraient et procureraient peut-être à une telle personne un moyen d'existence.